

L'ENSEIGNANT-CHERCHEUR DANS LA SOCIÉTÉ. UN TÉMOIGNAGE

Didier PARIS

Abstract

Academic's profession changed. We propose here a testimony, based mainly on two aspects for which the author strongly got involved : the professionalization of the programs of teaching in his university, and his commitment in the debate on the regional development. Indeed, the geographers and other academics, specialized in town and regional planning, cannot limit their activity to teaching and research. They have to be involved in their territory. It is a question of credibility, for them and for the institution which they represent : the university.

Keywords

university, academic programmes, public debate

Mots-clés

université, formation, débat public

INTRODUCTION

À l'heure où les universités européennes, notamment en France et en Belgique, sont confrontées à des enjeux de restructuration importants, la question de la place du chercheur dans la société revêt une actualité toute particulière. La mise en œuvre du processus de Bologne à travers l'Europe, la course à la masse critique via le regroupement d'universités, l'exigence de performance, mesurée par l'évaluation, sont quelques exemples de changements de fond qui impactent la façon de pratiquer son métier pour l'universitaire de ce début de XXI^e siècle. Le moment est donc certainement idéal pour un retour d'expérience sur un bon quart de siècle de pratique.

Les sciences sociales, et notamment la géographie et l'aménagement-urbanisme, définies en France comme deux disciplines (respectivement 23^e et 24^e sections du CNU, Conseil national des Universités) ne sont pas restées en marge des grandes évolutions qui ont affecté la recherche et l'enseignement supérieur. Il est même sans doute possible de faire la démonstration qu'elles ont eu un rôle pilote dans les évolutions. Au-delà de la question de la confrontation du chercheur aux nouveaux enjeux de son métier, c'est aussi la question de sa place dans la société qui sera posée, notamment pour des disciplines pour lesquelles le territoire constitue l'objet scientifique central.

Il n'est pas possible, eu égard aux contraintes de l'exercice, de proposer ici une réflexion sur tous les aspects du métier d'universitaire. Plus modestement, il ne s'agit ici que d'en pointer deux, significatifs d'un parcours parmi d'autres, un simple témoignage. Ces aspects sont directement

liés à des engagements personnels. Le premier concerne l'engagement pour la professionnalisation des formations, à travers la création d'un DESS d'urbanisme, « Ville et Projets » en 1996, la création de l'Institut d'Aménagement et Urbanisme de Lille (IAUL) en 2000 et la mise en œuvre des programmes de la mention de master Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires (AUDT) en 2004, en application du processus de Bologne dite en France « Réforme LMD » (Licence-Master-Doctorat). Cet engagement a été de pair avec l'engagement dans les associations d'instituts d'urbanisme, AESOP (Association of European Schools of Planning), et surtout bien entendu l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement-Urbanisme), dont l'auteur assure la présidence internationale depuis juin 2008.

Le second concerne l'engagement dans le débat sur le développement régional, en particulier sur l'avenir de la métropole lilloise. Cet engagement a pu s'exprimer en différentes occasions, selon des modalités variées (articles de presse, colloques, débats...) et dans des arènes variées (Gomité Grand Lille, Assises du Bassin minier, Conseil de développement...). Il a pris une dimension particulière avec l'accès à la présidence du Conseil de développement de Lille Métropole en juin 2008.

I. LA PROFESSIONNALISATION DES FORMATIONS SUR LES THÈMES DE L'ESPACE, DE LA VILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Si les changements actuels sont appelés à marquer l'institution universitaire, celle-ci n'en a pas moins connu une

transformation profonde depuis quarante ans. En France, mai 68 représente évidemment une borne historique essentielle dans ce processus. L'un des changements majeurs y concerne la professionnalisation des formations. Avant mai 1968, les programmes universitaires étaient, hormis dans les champs de la médecine ou du droit, purement académiques. À partir de la fin des années 1960 et du début des années 1970, alors que la question de l'utilité sociale de l'université se pose de façon élargie, au-delà du seul sujet production-transmission du savoir, émergent de nouvelles formations qui ambitionnent aussi de préparer les étudiants à des métiers. Les maîtrises des sciences et techniques (MST, durée 2 ans, sortie bac +4), les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS, un an, bac+5) à partir des années 1970, puis les instituts universitaires professionnalisés (IUP : 3 ans, bac +4) dans les années 1990 ont offert aux universités l'opportunité de créer ces nouvelles filières.

C'est dans ce cadre que vont se développer le plus souvent les formations en aménagement, environnement et urbanisme. Dans les années 1970-1990, si les initiatives ont pu émerger de la part d'universitaires de disciplines différentes (biologie, économie, sociologie...), nombre de formations ont été créées par des géographes. On peut distinguer ici ceux qui ont réellement joué le jeu de l'interdisciplinarité et d'une ouverture réelle aux milieux professionnels, ce qui s'accompagne d'une vraie reconnaissance de la part de ces milieux, de ceux qui n'ont pas assumé le processus jusqu'au bout et sont restés dans un entre-deux autour de la notion de géographie appliquée. Certes, les géographes ont naturellement à dire sur l'espace, les territoires, la ville ou l'environnement, et sont certainement parmi les mieux placés pour le faire, mais fort heureusement pour la richesse des débats scientifiques, aucune discipline n'a le monopole de ces sujets. Par essence, l'approche pluridisciplinaire de ces sujets s'impose.

Les autres disciplines des sciences humaines et sociales, mais aussi l'architecture, la biologie ont également à dire. Comme discipline universitaire, l'aménagement-urbanisme s'impose comme science de l'action sur les villes, les territoires, l'espace, en orientant notamment l'analyse vers les acteurs de l'aménagement, publics et privés, leurs outils (documents d'urbanisme...), leurs méthodes (conduite de projet...) et les politiques publiques mises en œuvre dans le but d'agir sur les villes et les territoires. Cela concerne les géographes, mais aussi les autres disciplines, tant le sujet est large et la matière complexe, jusqu'à constituer un objet scientifique en soi, permettant de définir les contours d'un champ disciplinaire. Il ne s'agit donc pas ici de renier une origine disciplinaire (les membres de la 24^e section du CNU proviennent de disciplines variées, et pour ma part je suis géographe de formation), mais bien de se situer dans le cadre d'un débat scientifique autour d'un objet complexe auquel chaque chercheur contribue de

manière originale en fonction de l'approche spécifique liée à son origine disciplinaire. Par ailleurs, maintenant que la discipline aménagement-urbanisme est constituée, ce qui est une construction récente en France sur le plan de l'institutionnalisation de la recherche (réforme de l'enseignement supérieur de 1984), de jeunes docteurs sont aussi directement issus de ce cadre de pensée. Il est possible ici de mettre en parallèle le contenu de ce champ avec celui des « urban studies » dans le monde anglo-saxon.

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre l'évolution de l'offre de formation à l'Université de Lille. Portée par Charles Gachelin pendant un quart de siècle, l'ancienne MST ENVAR, devenue dans les années 1990 l'IUP ENVAR, a eu un rôle décisif comme socle commun de notre communauté pour construire ensuite d'autres programmes avec les DESS, en tourisme d'abord (DESS EURETOS), en développement durable ensuite (ECO-DEV, conception de projets en écodéveloppement). En 1996, la création du DESS d'urbanisme « Ville et Projets » constitue un challenge important, puisqu'il s'agit de préfigurer ce que serait un Institut d'urbanisme au sein du réseau de l'APERAU. Cet institut, l'IAUL, Institut d'Aménagement et Urbanisme de Lille, est créé en 2000 comme département de la faculté (UFR) de géographie et aménagement de l'université de Lille 1 et fédère des formations qui jusque-là n'avaient pas recherché de synergies. La mise en œuvre du processus de Bologne, avec la création des masters, permet de renforcer les synergies au sein de la mention de master Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires, qui regroupe plusieurs spécialités (entre autres les anciens DESS) couvrant de façon assez complète le spectre des métiers dans ce domaine et que nous ne détaillerons pas ici. C'est dans ce contexte que Lille a pu accroître progressivement sa présence dans les réseaux de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement-Urbanisme) et de l'AESOP (Association of European Schools of Planning).

D'une façon générale, au-delà du cas particulier de Lille, les universités qui, dans notre champ, ont réussi le passage à la professionnalisation, ont renforcé leur lisibilité. Notamment les formations de l'APERAU ont acquis une crédibilité réelle sur le marché de l'emploi français. Aujourd'hui, la distinction purement franco-française entre master « pro » et master « recherche » est appelée à disparaître. Il est clair que dans notre domaine, la distinction devient de moins en moins pertinente. Il n'est pas possible de considérer qu'il y aurait un master « recherche », noble, et un master « appliqué », moins noble parce que des professionnels y interviendraient aux côtés des universitaires. La réalité est désormais que l'aménagement-urbanisme est constitué en champ disciplinaire à part entière, quoique se nourrissant d'une culture interdisciplinaire, et donc que la recherche théorique sur les systèmes d'acteurs ou les outils de

l'aménagement existe, et les masters de ce champ, outre qu'ils procurent des emplois aux étudiants, préparent particulièrement bien, également, à la recherche.

II. L'ENGAGEMENT RÉGIONAL

Pour un universitaire, l'engagement dans des champs de recherche relatifs au développement régional, à l'aménagement, à l'urbanisme, l'amène assez rapidement à s'inscrire dans le débat régional, aux côtés des acteurs institutionnels. C'est ici la place et le rôle du chercheur dans la société qui est posée, quelle que soit son origine. Il est clair que nos disciplines répondent à une demande sociale importante, le plus souvent située aux niveaux local et régional. Répondre à cette demande sociale fait indubitablement partie de la mission du chercheur, d'autant plus que cela rejoint les préoccupations du formateur : il peut ainsi donner plus de lisibilité aux formations qu'il a développées et favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants. Cet engagement dans ce que nous appellerons la société civile représente aussi pour le chercheur une source d'enrichissement de sa pensée, dès lors qu'il souhaite affiner sa réflexion dans le domaine de l'action, les systèmes d'acteurs, les outils, les processus, les politiques publiques.

Même s'il n'est pas directement impliqué dans le pilotage d'opérations d'aménagement ou de stratégies de développement local, il s'imisce cependant lui-même dans le système d'acteurs, avec un statut particulier. Comme formateur, il s'y insère très en amont comme opérateur d'ingénierie de formation et « fournisseur » des futurs cadres qui agiront sur les territoires. Attentif à l'évolution des métiers et des enjeux du territoire, il fait évoluer les formations et identifie les professionnels de l'aménagement qui pourraient apporter des éléments intéressants pour les étudiants en les sollicitant pour intervenir dans les cours ou pour accueillir des stagiaires.

Comme chercheur, il s'insère dans le système d'acteurs par son expertise. S'il respecte l'esprit de son métier et s'il comprend le rôle spécifique de l'universitaire dans le système d'acteurs, il se positionnera de manière indépendante, avec le regard décalé et la liberté de parole que l'on attend de lui. Cette liberté de parole crée une responsabilité particulière : il peut choisir la provocation, mais s'il veut faire passer ses messages les plus forts, la maîtrise du mode d'expression est souvent plus efficace, surtout si l'argumentaire est solide. Un danger serait qu'il considérerait, en tant qu'universitaire, bénéficier d'un magistère particulier et « naturel » de la parole. Le doute et la modestie sont pourtant les qualités nécessaires pour l'exercice de la parole publique, par rapport à l'affirmation péremptoire. Le chercheur ne doit pas perdre de vue qu'il s'insère dans un système, qu'il est un parmi d'autres, au sein de ce système, à formuler un avis, et que dans les champs qui sont les nôtres, d'autres acteurs, confrontés quotidiennement à l'action, ont des

compétences plus pointues que lui. L'universitaire, par contre, peut apporter une vue plus globale et synthétique du système, des enjeux, et peut apporter des connaissances issues d'ailleurs. Grâce au recul scientifique qui est supposé être le sien, il peut intervenir avec pertinence dans les registres de l'énonciation (les faits tels qu'ils peuvent être énoncés) et de la formulation (capacité à formuler une synthèse). En tout cas, il est une parole parmi d'autres, et ne doit surtout pas sous-estimer celle des acteurs, à l'expertise poussée. Il doit juste trouver sa place dans le dispositif.

Dans une région comme le Nord-Pas-de-Calais, région industrielle en mutation, l'appétence pour les débats d'idées sur le développement régional est forte. Nombre d'élus ou de responsables de l'action publique expriment une demande pour ce type de débats, et les universitaires concernés par les sujets sont sollicités : réflexion à l'échelle régionale, à l'échelle locale, SCOT, agenda 21... les occasions sont nombreuses pour les universitaires de notre champ de s'exprimer. Le chercheur répond là à une demande sociale exprimée, et par là même fait exister l'institution universitaire dans la société civile. Notamment, il peut intervenir dans le cadre des arènes locales du débat. Certaines rassemblent des groupes informels d'acteurs, à l'exemple du Comité Grand Lille qui, depuis sa création en 1990, a joué un rôle important dans le débat métropolitain local en portant, avec l'Agence de Développement et Urbanisme de Lille métropole, des initiatives comme la candidature aux Jeux olympiques ou celle, aboutie, de la Capitale européenne de la Culture en 2004, le portage politique étant ensuite assuré, en particulier par Martine Aubry pour Lille 2004.

De nouveaux cadres du débat sont apparus avec les conseils de développement, institués par la loi Voynet (LOADDT) de juillet 1999. Il s'agit là d'instances de démocratie participative qui accompagnent l'action publique dans les structures intercommunales d'agglomération ou, en milieu rural, les pays. Si les regroupements informels représentent une partie de la société civile, les Conseils de développement représentent la société civile constituée. Le concept de société civile conserve une géométrie un peu floue, qui ne renvoie pas à la figure de l'habitant, qui s'exprime dans les conseils de quartiers, ni du citoyen votant, qui s'exprime par l'élection de ses représentants, mais plutôt à celle du citoyen acteur et débateur d'un territoire, pays ou agglomération, c'est-à-dire à une échelle géographique, et à un niveau de débat qui crée déjà un certain recul conceptuel. Le débat ne se situe pas dans le registre de la revendication ou celui de la requête pour un aménagement ou un équipement précis, mais bien sur celui de la réflexion stratégique et des enjeux d'un territoire. L'adjectif « constituée » qui vient préciser, au féminin, la notion de société civile, veut indiquer que par leurs statuts et la représentativité d'une société locale, certes imparfaite, qu'essayent d'avoir ces conseils, la représentation de la société civile est

organisée, souvent à partir de collègues, et positionnée en interlocuteur reconnu par le pouvoir politique local au moment de la réflexion et du débat sur les enjeux du territoire concerné. Elle n'est pas autoproclamée.

En tant qu'universitaire spécialisé en aménagement, urbanisme et développement des territoires, l'expérience menée au sein du Conseil de développement de Lille-Métropole depuis 2005, et plus encore comme président depuis juin 2008, est particulièrement enrichissante. Non seulement la réflexion sur les enjeux d'une métropole de plus d'un million d'habitants représente un plaisir intellectuel de tous les instants, mais l'idée de participer à un processus qui touche à l'action même sans être dans la décision politique qui revient bien entendu aux élus, donne du sens et le sentiment d'utilité sociale à un parcours jusque-là plus académique. Certes, il ne s'agit pas d'abandonner ce parcours, qui doit continuer à nourrir la réflexion par des contenus intellectuels. Le plaisir vient aussi de l'engagement collectif dès lors, ce qui est le cas à Lille, que les membres s'engagent avec dynamisme dans le débat. Enfin, le sentiment, pour l'ensemble du Conseil de développement, d'être entendu par les décideurs politiques, donne une justification au temps consacré par les membres à cette activité bénévole.

Le Conseil de développement émet des avis dans le cadre de saisines formulées par la présidence de Lille Métropole Communauté Urbaine ou dans le cadre d'auto-saisines. Dans ses avis, il ne se positionne pas comme expert, même si en son sein il recèle une expertise collective, de par sa composition. Il ne se substitue pas non plus aux techniciens qui instruisent les dossiers pour les élus, et en font le « porter à connaissance » auprès du Conseil de développement. Il essaye simplement de se placer avec un certain recul et une certaine vision afin de nourrir les débats en soulignant les enjeux sociétaux importants pour le territoire et en identifiant le cas échéant ceux qui auraient échappé à la réflexion préalable. Dans ce contexte, le Président du Conseil de développement, outre sa mission de représentation dudit conseil, a un rôle d'animation et de responsabilité quant à la cohérence des avis émis.

Il est clair qu'une telle expérience, menée à l'échelle d'une grande agglomération européenne, représente

un enrichissement intellectuel qui pourra peut-être se révéler important ultérieurement par la vision spécifique de la stratégie métropolitaine ainsi abordée de très près. Une capitalisation sera sans doute possible sur le plan scientifique à l'issue de l'expérience.

CONCLUSION

L'université a connu une mutation profonde qui a fortement transformé le métier d'enseignant-chercheur. À n'en pas douter, ce métier connaîtra encore de grands changements dans un avenir proche. Par exemple, la compétition internationale est déjà une réalité. Elle s'amplifiera certainement, et l'Union européenne, par rapport aux enjeux posés par la stratégie de Lisbonne sur le thème de l'économie de la connaissance, accompagnera le mouvement. La question sera sans doute de savoir se situer dans le cadre d'une globalisation des relations scientifiques : l'université est porteuse de valeurs... universelles. Un enjeu sera sans doute la préservation d'une spécificité culturelle européenne dans un système d'échange d'idées ouvert, au fonctionnement duquel chaque chercheur contribue.

Dans ce contexte mouvant, chaque universitaire conserve une liberté d'action qui lui permet de conduire ses engagements de la façon dont il l'entend. Ce qui est certain, par contre, c'est que dans le champ qui est le nôtre, géographes et aménageurs-urbanistes, il n'est pas possible de se limiter à un périmètre d'activité seulement directement lié à l'enseignement et à la recherche au sens strict. La demande sociale est forte et un universitaire doit prendre en compte celle-ci. Il ne peut rester en marge des débats, non seulement par rapport à sa propre crédibilité, mais aussi par rapport à celle de l'institution qu'il représente : l'université.

Coordonnées de l'auteur :

Didier PARIS
 Professeur d'aménagement et urbanisme
 à l'Université de Lille 1
 Directeur du laboratoire T.V.E.S
 Président de l'APERAU-Internationale
 Président du Conseil de Développement de Lille Métropole
 paris.didier-univ-lille@neuf.fr